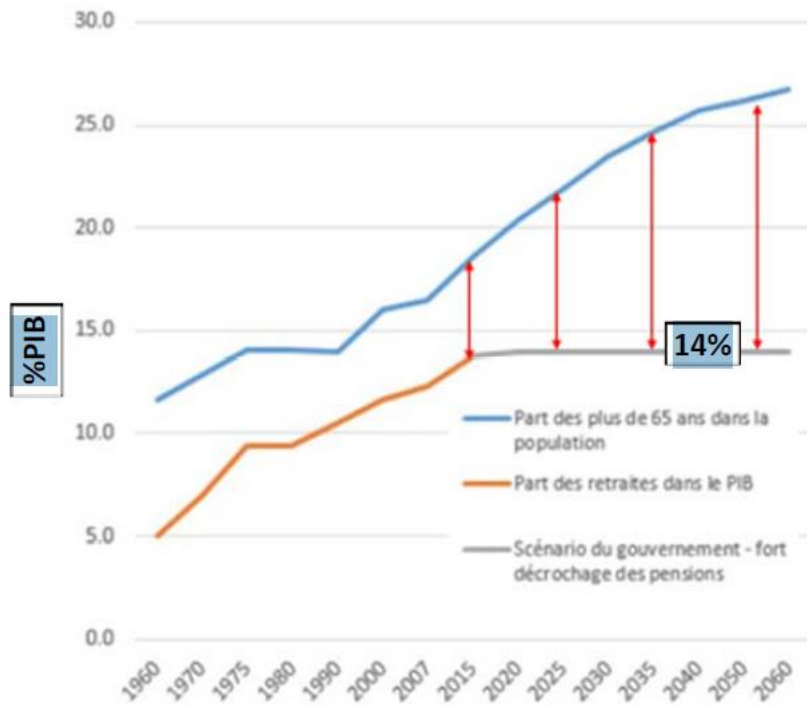


## Edouard PHILIPPE : vive la poudre de perlimpimpin !



Bousculé par le puissant mouvement de grèves engagé depuis le 5 décembre contre son projet de démolition des retraites, Edouard Philippe a fait mine de faire des concessions ce mercredi 11 décembre. En réalité, l'essentiel n'a pas changé :

- Dépenses limitées à 14% du PIB
- Cotisations bloquées à 28%
- MAIS la part des plus de 65 ans va augmenter de 30% : **baisse mécanique des pensions garantie !**

Par ailleurs, la retraite serait toujours calculée sur la base du nombre de points

accumulés sur toute la carrière, incluant toutes les périodes de faibles salaires, de précarité, de maladie, mais aussi les temps partiels...

**EN CLAIR : Si tu ne travailles pas à plein temps, sans interruption dans ta carrière, ta retraite sera catastrophique.** 93% des retraités ont eu des interruptions dans leur carrière... Les retraites des femmes, déjà inférieures de 40% à celles des hommes, vont encore baisser. En effet, il y a 4 fois plus de femmes qui travaillent à temps partiels que les hommes...

Le premier ministre annonce que la valeur du point ne pourra pas baisser et sera indexée sur l'évolution moyenne des salaires. **OUI MAIS... Il y aura un âge pivot (64 ans en 2025) en dessous duquel tu perdras 5% par année manquante. Et cet âge pourra ensuite varier en fonction de l'équilibre financier du système !!** Autrement dit, 64 ans en 2025, puis 65, 66, 67... **EN CLAIR : dans 30 ans, à 64 ans, tu auras une retraite catastrophique, que tu sois né.e avant 1975 ou après !!!**

**L'INTERSYNDICALE APPELLE TOU.TE.S LES SALARIE.E.S A SE REUNIR EN AG, A SE METTRE EN GREVE ET A MANIFESTER LE 17 DECEMBRE PROCHAIN !**

**Manifestation**  
**Mardi 17 décembre 2019**  
**Grenoble : 10h00 à la Gare**  
**Chambéry : 14h00 Place du Palais de Justice**



## Régime Frais de Santé à ST

**Alors que le gouvernement s'attaque à notre système de retraite, la direction de ST s'attaque à notre mutuelle...**

Des réunions de négociation pour un nouvel accord d'entreprise ont eu lieu avec la direction.

### **Le contexte de la négociation :**

- **Une enquête auprès des salarié.e.s** pour définir les orientations du nouvel accord. Parmi les 2 822 sur les 10 343 personnes interrogées, 76% sont satisfaites du rapport prestations/cotisations et ne veulent rien changer à la structure de cotisations. Les salarié.e.s font le choix d'un régime solidaire, certes humaniste mais surtout efficace : la santé est au final bien moins chère collectivement.
- **Des résultats « Frais de Santé » 2018 et estimés 2019 excédentaires** (98,3% et 97,2%), qui pourraient permettre de petites marges de manœuvre.
- **Obligation de la mise en conformité de l'accord avec les dernières évolutions législatives, comme la réforme 100% santé** (le législateur a défini des « *paniers de soins 100% remboursés* » avec des « *prix limites de vente* » en Optique, Dentaire et Audioprothèse où la « Mutuelle » doit compléter à 100% le remboursement de la Sécurité Sociale).

**MAIS ATTENTION !!!**

**LA DIRECTION VEUT SORTIR LES GARANTIES DES ACCORDS, ET POURRAIT AINSI DECIDER SEULE !!!**

La Direction veut « *pour être plus agile* » et pour « *sécuriser les contrats* » avec l'Assureur, ou en cas de « *demandes de l'Assureurs quand les résultats ne sont pas bons !* » sortir les prestations/garanties/cotisations des Accords collectifs '*Frais de Santé*' et '*Gros Risques*'. Ceci pourrait s'appliquer à des changements de prestations/garanties, (ou de participation ST ?), ou de cotisations (?), qui seraient nécessaires pour conserver les comptes de résultats positifs, en cas de « *gros sinistres en Prévoyance* » ou de « *sinistralité* » en '*Frais de Santé*'.

Mais jusqu'à maintenant quand le législateur imposait de nouvelles taxes ou de nouvelles contraintes légales, ou qu'il y avait un déséquilibre d'un des régimes, après un travail avec la Commission Santé/Prévoyance et des négociations loyales avec les syndicats, il y a toujours eu un consensus de trouvé dans l'intérêt des salarié.e.s afin de définir un nouvel Accord collectif ou un Avenant.

Alors qu'avec cette nouvelle approche « *d'agilité* », il n'y aurait plus la nécessité d'une **négociation collective**, et donc d'un accord avec au moins 50% des Organisations Syndicales Représentative, pour changer « nos prestations/garanties/cotisations » !

**La CGT estime que ceci est beaucoup trop risqué. En effet, de deux choses l'une :**

- Soit il s'agit de petits problèmes, et on trouve rapidement un accord (comme cela a toujours été fait)
- Soit il s'agit de problèmes plus difficiles, et nous devons le solutionner par voie d'accord collectif

**L'Assureur et la Direction ne doivent pas choisir nos prestations / garanties / cotisations à la place des salarié.e.s et de leurs représentant.e.s. Nous voulons conserver une gestion paritaire et nous ne devrions pas être la seule organisation syndicale souhaitant défendre cette prérogative pour l'intérêt des salarié.e.s...**